

## ABONNEMENT.

<b>Saumur :</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
<b>Poste :</b>	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Janvier 1873.

## Bulletin politique.

La gauche, qui accusait la commission des Trente de prétendues lenteurs, est aujourd'hui très-inquiète de son activité, et ce qui le prouve, c'est la violence et l'aigreur avec lesquelles un grand nombre de ses membres parlent des sages et justes mesures dont s'occupe cette commission.

La gauche accuse la droite de désirer l'ajournement du paiement du dernier milliard, le retour des Prussiens, de vouloir ramener un prince dans les fourgons de l'étranger, de préparer une commune rurale, etc.; enfin, elle met en avant toutes les insinuations dont elle se sert habituellement et qu'elle répète aux jours de crise.

D'après elle, M. Thiers se laisse tondre la laine sur le dos, et fait trop de concessions aux impudentes prétentions de la majorité de la commission des Trente.

Ce qui surtout inquiète la gauche et déchaîne ses fureurs, c'est l'intention, manifestée dans la dernière séance de la commission, de remanier la législation du suffrage universel, auquel M. Thiers doit tant et auquel il tient tant.

Mais il faut se rassurer, M. Thiers, ses amis le disent bien haut, ne donnera jamais, quoi qu'il arrive, sa démission. Sa mort seule laissera la présidence vacante.

La gauche compte, au moment de la discussion publique du projet élaboré par la commission des Trente, projet qu'elle regarde comme une seconde édition de la proposition de Kerdrel, sur la majorité du 29 novembre 1872, qui se retrouverait ainsi au jour du combat.

Elle espère que la fraction du centre gauche dirigée par M. Casimir Périer votera avec elle et dressera ses batteries pour entraîner le centre droit et le détacher de la droite.

C'est la plaine qui s'agite. La commission a prévenu officiellement M. Thiers du désir qu'elle aurait de s'entretenir avec lui.

Cette entrevue aura lieu vendredi ou peut-être seulement samedi.

M. Thiers est très-mécontent de l'amendement Broët, et soutiendra devant la commission l'amendement Delacour. On s'attend à une vive discussion.

La commission des Trente ne tardera pas à nommer son rapporteur.

Plusieurs commissions importantes se sont réunies hier :

1° La commission des recours en grâce ;  
2° La commission relative à la majorité requise pour être élu député, c'est-à-dire la proposition Savary. M. Antonin Lefèvre-Pontalis a lu son rapport sur cette proposition ; il était favorable et a été suivi de l'adoption pure et simple avec le consentement du gouvernement ;

3° La commission relative aux conditions du travail en France ; on critique toujours l'assimilation des femmes mariées aux enfants ;

4° Commission des pétitions ; elle a examiné la réclamation du général de Bellemare, et a décidé qu'elle s'en rapporterait à la décision du conseil d'État.

## Chronique générale.

On lit dans le Times :

L'ex-prince impérial de France n'est pas retourné, comme on le croyait, à l'école royale militaire de Woolwich hier matin, pour reprendre le cours de ses études. On l'y attend cependant ce matin.

Le fils du docteur Conneau, qui entra à l'École avec le prince, comme son compagnon, et le suivait dans ses voyages d'aller et de retour, s'est absenté, de même que le prince, de Woolwich, depuis la mort de l'empereur.

On annonce que de nombreuses arrestations viennent d'être opérées à Paris parmi les affiliés de l'Internationale.

L'Ordre publie un important article de M. Clément Duvernois, l'ancien directeur-fondateur du journal. Cet article-manifeste, daté de Londres, 23 janvier, n'a pas moins de six colonnes complètes. Cependant, grâce au talent de l'écrivain, il ne paraît pas trop long. Il est très-ferme dans le fond, très-mesuré dans la forme. Selon l'éminent rédacteur de l'Ordre, la situation du parti bonapartiste n'est point perdue, mais elle est « profondément modifiée. »

La République est impossible, selon M. Duvernois ; le rétablissement de la monarchie inévitable, et la « monarchie impériale est la seule possible. »

Procédant par élimination, l'ancien ministre de l'agriculture du dernier cabinet de l'empire libéral met en présence, dans la conclusion de son travail, le dilemme : Empire ou République, et trace en ces lignes, les dernières de son article, le programme de sa conduite personnelle et celui de son parti :

« Demeurant d'un règne qui a eu ses grandeurs et ses revers, et pour lequel commence la justice de l'histoire, nous n'avons qu'une ambition, qu'un droit et qu'un devoir.

» Notre ambition est de défendre, par tous les moyens légaux, l'héritage de celui que nous avons servi, sans créer d'embarras au gouvernement transitoire, à la seule condition qu'il ne préjuge pas la décision du pays et qu'ensuite il l'interroge loyalement.

» Notre droit est de soutenir que la volonté nationale peut seule choisir entre la république et la monarchie, et ensuite entre le prince que nous avons pour chef et ceux que d'autres lui préfèrent.

» Notre devoir est de nous effacer, le jour

où tout le monde, comprenant que le salut est là, le prince recueillerait l'héritage de Napoléon III, toujours prêts à le servir si le pays nous accepte, plus disposés encore à laisser le pouvoir à ceux qui correspondront mieux aux sentiments du pays. »

Nous avons annoncé la mort de l'impératrice douairière du Brésil, Amélie-Auguste-Eugénie-Napoleone, duchesse de Bragance.

Elle était née le 31 juillet 1812, du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, duc de Leuchtenberg, et de la princesse Amélie, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière. Le 30 mai 1843, elle avait épousé dom Pedro I<sup>er</sup>, empereur du Brésil, veuf en premières noces de Léopoldine-Caroline-Joséphine, archiduchesse d'Autriche, qui lui avait donné, entre autres enfants, un fils, dom Pedro, aujourd'hui Pedro II, empereur du Brésil, et une fille, dona Françoise, mariée au prince de Joinville.

Le tribunal de Lyon vient de condamner la ville à payer au grand séminaire, à dire d'experts, les sommes dues à cet établissement, par suite du pillage qui a eu lieu le 4 septembre 1870.

Il résulte d'une note publiée par l'*Avenir militaire*, que si la suppression du corps des zouaves a été décidée à une voix de majorité par la sous-commission spéciale, cette suppression n'est pas définitive. Il se pourrait fort bien que la commission des quarante-cinq revint sur ce vote et maintint les régiments de zouaves comme ont été maintenus les chasseurs à pied.

Les Prussiens ne perdent pas leur temps en Alsace. Non-seulement ils construisent du côté de la France, sur la rive gauche du Rhin, en avant de la partie est de Strasbourg, un camp retranché couvrant la ville et pouvant recevoir trois corps d'armée,

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EUGÉNIE GRANDET

PAR BALZAC.

(Suite.)

— Nanon, fais-nous donc de la galette.

— Et qui qui me donnera du bois pour le four, et de la farine, et du beurre ? dit Nanon, laquelle, en sa qualité de premier ministre de Grandet, prenait parfois une importance énorme aux yeux d'Eugénie et de sa mère. Faut-il pas le voler, cet homme, pour fêter votre cousin ? Demandez-lui du beurre, de la farine, du bois ; il est votre père, il peut vous en donner. Tenez, le voilà qui descend pour voir aux provisions...

Eugénie se sauva dans le jardin, tout épouvantée, en entendant trembler l'escalier sous les pas de son père.

Elle éprouvait déjà les effets de cette profonde pudeur et de cette conscience particu-

lière de notre bonheur qui nous fait croire, non sans raison peut-être, que nos pensées sont gravées sur notre front et sautent aux yeux d'autrui.

Puis, s'apercevant enfin du froid dénuement de la maison paternelle, la pauvre fille concevait une sorte de dépit de ne pouvoir la mettre en harmonie avec l'élégance de son cousin....

Naïve et vraie, elle se laissait aller à sa nature angélique, sans se défier ni de ses impressions, ni de ses sentiments....

Pour la première fois, elle eut dans le cœur de la terreur à l'aspect de son père, et vit en lui le maître de son sort....

Elle se mit à marcher à pas précipités en s'étonnant de respirer un air plus pur, de sentir les rayons du soleil plus vivifiants, et d'y puiser une chaleur morale, une vie nouvelle.

Pendant qu'elle cherchait un artifice pour obtenir la galette, il s'élevait entre la Grande Nanon et Grandet une de ces querelles aussi rares entre eux que le sont les hirondelles en hiver.

Muni de ses clefs, le bonhomme était venu pour mesurer les vivres nécessaires à la consommation de la journée.

— Reste-t-il du pain d'hier ? dit-il à Nanon.

— Pas une miette, monsieur.

Grandet prit un gros pain rond, bien enfariné, moulu dans un de ces paniers plats qui servent à boulanger en Anjou, et il allait le couper, quand Nanon lui dit :

— Mais nous sommes cinq aujourd'hui, monsieur.

— C'est vrai, répondit Grandet, mais ton pain pèse six livres ; il en restera. D'ailleurs, ces jeunes gens de Paris, tu verras que ça ne mange point de pain.

— Alors, ça mangera de la frippe, dit Nanon.

En Anjou, la frippe, mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine, frippe vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberge, la plus distinguée des frippes. Mais tous ceux qui, dans leur enfance, ont léché la frippe et laissé le pain, comprendront la

portée de cette locution.

— Non, répondit Grandet, ça ne mange ni frippe ni pain. Ils sont quasiment comme des filles à marier.

Enfin, après avoir parcimonieusement ordonné le menu quotidien, le bonhomme allait se diriger vers son fruitier, en fermant néanmoins ses armoires et sa dépense, lorsque Nanon l'arrêta pour lui dire :

— Alors, monsieur, donnez-moi donc de la farine et du beurre, je ferai une galette aux enfants.

— Ne vas-tu pas mettre la maison au pillage à cause de mon neveu ?

— Je ne pensais pas plus à votre neveu qu'à votre chien, pas plus que vous n'y pensez vous-même. Ne voilà-t-il pas que vous ne m'avez aveint que six morceaux de sucre ; m'en faut huit.

— Ha ça, Nanon, je ne t'ai jamais vue comme ça. Qu'est-ce qui te passe donc par la tête ? Es-tu la maîtresse ici ? Tu n'auras que six morceaux de sucre.

— Eh bien ! votre neveu, avec quoi donc qu'il sucrera son café ?

mais ils viennent d'acquérir, sur la rive droite, par expropriation, les terrains nécessaires pour la construction de plusieurs forts.

L'un d'eux est situé à mille mètres de Sundheim.

Sundheim est un gros bourg situé au sud-est et à un kilomètre de Kehl dans la plaine, à quelques pas de la rive gauche de la Kinzig. Le fort est destiné à couvrir Kehl et le cours de l'affluent du Rhin.

Un autre fort va être élevé sur la rive droite de la Kintzig, au nord de Neumühl, près le chemin de fer, autre bourg situé en avant et à un kilomètre à l'est de Kehl.

Enfin, un troisième sera construit plus au nord, sur la rive droite du Rhin, à l'est d'Amenheim, bourg à quatre kilomètres nord de Kehl, en avant d'une grande île formée par deux branches du Rhin.

Un vaste parc d'artillerie sera en outre établi sur la rive droite du fleuve, entre ces trois forteresses.

Les Prussiens auront donc bientôt : un vaste camp retranché pour une armée, en avant de Strasbourg, sur la rive gauche, et un camp d'approvisionnement sur la rive droite.

On voit qu'ils prennent leurs précautions pour pouvoir, à un moment donné, défendre leur nouvelle acquisition ; mais, en Lorraine et en Alsace, si la terre est à l'Allemagne, les cœurs sont à la France.

## Nouvelles extérieures.

### LA QUESTION DE KHIVA.

La marche en avant des troupes russes dans l'Asie centrale inquiète tellement l'opinion en Angleterre que lord Granville se voit forcé d'adopter une ligne de politique qui, tout en restant amicale, est de nature à convaincre la Russie de la résolution prise par l'Angleterre de maintenir intacte sa domination dans l'Inde.

L'Angleterre voit avec une jalousie extrême la cession faite par la Perse à la Russie d'une grande partie du Khorassan, partie dans laquelle est située la vallée de l'Attruck, ce qui est, de fait, un pas en avant vers l'Afghanistan.

Les journaux principaux de Londres traitent la question d'une manière très-sérieuse et leur ton est belliqueux.

### L'ARMÉE ALLEMANDE.

Depuis la guerre, dit le *Globe* de Londres, l'armée allemande a été augmentée d'un bataillon dit de fer, spécialement organisé pour le service et les travaux des chemins de fer en temps de guerre. Or, ce bataillon va être augmenté de deux compagnies qui seront reliées aux contingents sud-allemands et avant tout aux troupes de l'Alsace-Lorraine. D'autres réformes, assure-t-on, sont imminentes. Ainsi, dans le corps d'armée du Wurtemberg deux ou trois bataillons de tirailleurs seront formés, et dans l'armée ba-

varoise il y aura aussi une augmentation de deux nouveaux régiments de cavalerie. Enfin, l'artillerie allemande sera augmentée de six batteries de campagne. Tous ces différents projets ont été définitivement arrêtés pour figurer dans le budget de la guerre de 1874 lequel sera soumis dans quelques mois au Reichstag allemand.

L'emprunt pour les nouveaux chemins de fer, qui avait été dernièrement demandé à la Chambre des députés prussienne, mérite de son côté une égale attention par ses rapports avec les préparatifs militaires qui se font dans le nouvel empire. La plupart des nouvelles lignes, en outre des fins commerciales qu'elles sont destinées à servir, sont prises en compte dans le système stratégique créé par l'état-major de Berlin. Lorsque ces lignes nouvelles auront été achevées, l'administration de la guerre sera en position pour concentrer sur un point quelconque de l'Allemagne et dans le plus court délai possible le nombre de troupes voulu avec toute l'artillerie et tout le matériel du génie nécessaires pour envahir immédiatement le territoire de l'ennemi ou pour défendre celui de la patrie.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 29 janvier.

M. Hervé de Saisy demande à M. le ministre des finances quelles mesures il a prises pour faire rétablir le tableau général des propriétés de l'Etat, détruit dans l'incendie du ministère des finances, et pour le tenir régulièrement à jour conformément à la loi de 1833.

M. Léon Say. — La loi de 1833 a été exécutée jusqu'en 1850 ; à partir de cette époque, le tableau annuel n'a plus été dressé ; pour en revenir donc à l'exécution de la loi, il faudrait refaire un tableau général ; on pourra insérer une disposition relative à ce sujet dans la prochaine loi des finances.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

L'art. 2 est ainsi conçu : « Les enfants ne peuvent être employés par des patrons, ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers ou chantiers, avant l'âge de dix ans révolus. »

M. Scheurer-Kestner avait proposé de diviser les ateliers en deux classes : ceux dans lesquels le travail se fait par la machine, ceux dans lesquels le travail se fait à la main ; mais il retire son amendement et déclare n'avoir monté à la tribune que pour rendre hommage aux efforts de la Société industrielle de Mulhouse, qui avait réclamé depuis 1828 la réglementation du travail des enfants.

M. Godin propose et développe un amendement aux termes duquel les enfants ne pourraient être enlevés à l'instruction primaire, ni être assujettis à un travail professionnel, avant l'âge de douze ans.

Le gouvernement est chargé de veiller à ce que, dans toutes les communes de France, les moyens soient préparés pour recevoir les enfants aux écoles.

Cet article de la loi ne sera exécutoire que quand

l'école et les moyens d'enseignement existeront dans la commune.

M. Tallon combat l'amendement au nom de la commission.

M. Leurent avait présenté un amendement analogue à celui de M. Godin, il le retire.

M. Tirard s'étonne que M. Leurent, après le discours qu'il a fait, il y a quelques jours, discours qui a vivement frappé l'Assemblée, vienne retirer son amendement, maintenant qu'il a convaincu certains de ses collègues.

M. Leurent répond qu'il professe toujours les mêmes opinions qu'auparavant, mais les observations qu'on lui a faites l'ont fait changer d'avis sur la question d'opportunité.

La division de l'amendement Godin en deux parties est demandée et le scrutin est demandé sur la première partie, qui fixe à douze ans l'âge à partir duquel les enfants pourront être admis dans les manufactures.

M. Amat présente quelques observations en faveur de l'amendement.

Il est procédé au scrutin sur le premier paragraphe de l'amendement de M. Godin.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	605
Majorité absolue,	303
Pour,	213
Contre,	392

L'Assemblée n'a pas adopté.

L'article 2 est mis aux voix et adopté.

M. Scheurer-Kestner demande le renvoi de la suite de la discussion à vendredi.

L'article 3 est ainsi conçu :

Depuis l'âge de 10 ans jusqu'à celui de 12 ans révolus les enfants ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisées par un repos.

A 12 ans, ils pourront être employés douze heures par jour, divisées par deux repos.

Le travail n'aura lieu qu'entre cinq heures du matin et neuf heures du soir.

M. Théophile Roussel présente et développe un amendement aux termes duquel la limite de douze ans serait remplacée par celle de quatorze ans.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps et aux autorités civiles une circulaire relative aux dispositions à prendre à l'égard des engagés d'un an.

Nous empruntons à cette circulaire les parties les plus importantes qui peuvent intéresser ces engagés :

« La clôture des examens étant fixée au 20 janvier, le classement des jeunes gens examinés, la notification aux intéressés des décisions, la réception et l'examen des demandes d'exemption de versement devront être terminés le 10 février.

» Les versements auront lieu du 11 au 15 février.

» La deuxième visite des jeunes gens, qui doit précéder l'engagement, et les enga-

gements eux-mêmes auront lieu du 16 février au 8 mars inclusivement.

» Enfin, la mise en route s'effectuera le 10 mars.

» Pour ces diverses opérations, vous vous conformerez à l'instruction du 4<sup>e</sup> décembre 1872, ainsi qu'aux dispositions ci-après :

» Les commandants des dépôts de recrutement doivent, conformément au n° 52 de l'instruction du 4<sup>e</sup> décembre, prendre des mesures pour la deuxième visite et les combiner de manière à faciliter l'établissement des actes d'engagements volontaires. Ils soumettront ces mesures aux préfets, et leur demanderont leur concours pour la publicité qu'il peut être nécessaire d'y donner.

» Les tableaux indiquant, pour chaque département, les corps où les engagés peuvent être reçus, ainsi que la proportion d'engagés susceptible d'être attribuée à ces corps, sont joints à la présente circulaire.

» Les jeunes gens seront admis à choisir leur corps dans l'ordre où ils se présenteront, conformément aux instructions du commandant du dépôt de recrutement, et, s'ils se présentent plusieurs ensemble, dans l'ordre de leur inscription au registre de visite.

» Aussitôt après leur engagement, les jeunes gens devront, sauf ceux qui demanderont des sursis d'appel, se rendre chez le sous-intendant militaire qui leur délivrera une feuille de route individuelle pour se mettre en route le 10 mars 1873.

» Afin d'éviter les pertes de temps et les dépenses qu'occasionnerait une nouvelle réunion des jeunes gens au chef-lieu du département, les engagés volontaires d'un an partiront isolément du lieu de leur résidence pour leur corps, à la date indiquée sur leur feuille de route, de manière à être rendus à destination au jour également fixé par ladite feuille.

» C'est seulement à leur arrivée au corps qu'ils recevront, par dérogation à l'article 73 du règlement du 12 juin 1867, l'indemnité de route à laquelle ils ont droit.

» Tout engagé qui, sans cause légitime, ne se serait pas mis en route de manière à être rendu à son corps dans le délai prescrit, serait arrêté par la gendarmerie et pourrait être conduit de brigade en brigade à sa destination.

» Les jeunes gens qui auront été affectés à des corps dont le dépôt n'est pas réuni à la portion active seront dirigés sur le dépôt de ces corps ; après y avoir été immatriculés, habillés, équipés et armés, ils seront envoyés à la portion active dans un délai qui ne devra jamais dépasser quatre jours.

» Les sursis de départ pour continuation d'études, accordés exclusivement aux jeunes gens dans les conditions de l'article 53 de la loi, doivent être demandés au général commandant le département, immédiatement après que l'acte d'engagement a été contracté (n° 77 de l'instruction du 4<sup>e</sup> décembre 1872). »

Les volontaires d'un an du département de Maine-et-Loire pourront être envoyés dans un des corps suivants, savoir :

— C'est-y vrai, monsieur, que ça mange les morts ?

— Tu es bête, Nanon ! ils mangent, comme tout le monde, ce qu'ils trouvent. Est-ce que nous ne vivons pas des morts ? Qu'est-ce donc que les successions ?

Le père Grandet, n'ayant plus d'ordres à donner, tira sa montre, et voyant qu'il pouvait encore disposer d'une demi-heure avant le déjeuner, il prit son chapeau, vint embrasser sa fille et lui dit :

— Veux-tu te promener au bord de la Loire, sur mes prairies ? j'ai quelque chose à y faire.

Eugénie alla mettre son chapeau de paille cousue, doublé de taffetas rose. Puis le père et la fille descendirent la rue tortueuse jusqu'à la place.

— Où dévalez-vous donc si matin ? dit le notaire Cruchot qui rencontra Grandet.

— Voir quelque chose, répondit le bonhomme, sans être dupe de la promenade matinale de son ami.

(La suite au prochain numéro.)

— Avec deux morceaux ; je m'en passerai, moi.

— Vous vous passerez de sucre, à votre âge ! J'aimerais mieux vous en acheter de ma poche.

— Mêlé-toi de ce qui te regarde.

Malgré la baisse du prix, le sucre était toujours, aux yeux du tonnelier, la plus précieuse des denrées coloniales ; il valait toujours six francs la livre pour lui. L'obligation de le ménager, prise sous l'Empire, était devenue la plus indélébile de ses habitudes.

Toutes les femmes, même la plus naïve, savent ruser pour arriver à leurs fins. Nanon abandonna la question du sucre pour obtenir la galette.

— Mademoiselle, cria-t-elle par la croisée, est-ce pas que vous voulez de la galette ?

— Non, non, répondit Eugénie.

— Allons, Nanon, dit Grandet en entendant la voix de sa fille, tiens...

Il ouvrit la melle où était la farine, lui en donna une mesure, et ajouta quelques

onces de beurre au morceau qu'il avait déjà coupé.

— Il faudra du bois pour chauffer le four, dit l'implacable Nanon.

— Eh bien ! tu en prendras à ta suffisance, répondit-il mélancoliquement ; mais alors tu nous feras une tartre aux fruits, et tu cuirais au four tout le dîner ; par ainsi, tu n'allumeras pas deux feux.

— Quien ! s'écria Nanon, vous n'avez pas besoin de me le dire.

Grandet jeta sur son fidèle ministre un coup d'œil presque paternel.

— Mademoiselle, cria la cuisinière, nous aurons une galette.

Le père Grandet revint chargé de ses fruits, et en rangea une première assiettée sur la table de la cuisine.

— Voyez donc, Monsieur, lui dit Nanon, les belles bottes qu'a votre neveu. Quel cuir, et qui sent bon ! Avec quoi que ça se nettoie donc ? Faut-il mettre de votre cirage à l'œuf ?

— Nanon, je crois que l'œuf gâterait ce cuir-là. D'ailleurs, dis-lui que tu ne connais

point la manière de cirer le maroquin : c'est du maroquin. Il achètera lui-même à Saumur et t'apportera de quoi illustrer ses bottes. J'ai entendu dire qu'on fourre du sucre dans leur cirage pour le rendre brillant.

— Alors, ça doit être bon à manger, dit la servante, en portant les bottes à son nez. Tiens, tiens, elles sentent l'eau de Cologne de madame. Ah ! c'est-il drôle !

— Drôle ! dit le maître, tu trouves drôle de mettre à des bottes plus d'argent que n'en vaut celui qui les porte !

— Monsieur, dit-elle, au second voyage de son maître qui avait fermé le fruitier, est-ce que vous ne mettez pas une ou deux fois le pot au feu par semaine, à cause de votre...

— Oui.

— Faudra que j'aïlle à la boucherie ?

— Pas du tout, tu nous feras du bouillon de volaille ; les fermiers ne l'en laisseront point chômer. Mais je vais dire à Cornouiller de me tuer des corbeaux. Ce gibier-là donne le meilleur bouillon de la terre.

INFANTERIE.

66<sup>e</sup> régiment de ligne, à Tours.  
90<sup>e</sup> — à Versailles.  
13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, à Orléans.

CAVALERIE.

12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, au Mans.  
3<sup>e</sup> — de dragons, à Tours.  
6<sup>e</sup> — de chasseurs, à Saint-Germain.  
10<sup>e</sup> — de hussards, à Pontivy.  
7<sup>e</sup> — d'artillerie, à La Rochelle.

GÉNIE.

4<sup>e</sup> régiment, à Versailles.

EQUIPAGES.

2<sup>e</sup> régiment, à Vernon.

Le ministre des finances vient de prendre une mesure que nous croyons urgent de faire connaître aux familles. Par une circulaire en date du 4 janvier, et en conséquence de l'article de la loi de recrutement relatif aux volontaires d'un an, il indique la méthode à suivre pour le versement des 4,500 fr. qui doivent être reçus dans les caisses de l'Etat.

Ce versement doit être effectué, dans les départements, entre les mains des trésoriers-payeurs généraux.

Les versements doivent s'effectuer sur la remise d'un bulletin délivré par le préfet du département, et l'agent du trésor doit délivrer contre ce bulletin un récépissé et une déclaration de versement, pièces qui, l'une et l'autre, doivent, dans les vingt-quatre heures de leur date, être soumises au visa du préfet.

Les récépissés, laissés dans les bureaux du préfet, sont ultérieurement transmis au ministre de la guerre, et les déclarations de versements, remises aux intéressés, sont représentées par ces derniers à l'officier de l'état-civil, pour l'établissement de l'acte d'engagement.

Si l'engagé volontaire obtient la remise de tout ou partie de la somme à laquelle a été fixé le taux annuel pour le volontariat, il reçoit un bulletin indiquant les époques où auront lieu les paiements qui lui resteront à faire, ou un certificat constatant qu'il a obtenu l'exemption de la totalité ou de telle somme sur le versement de 4,500 fr.

Nous croyons devoir rappeler une dernière fois à nos lecteurs que, d'après la loi, l'on procède actuellement, dans toutes les communes de France, à la révision des listes électorales.

Tout électeur indûment omis a le droit de réclamer son inscription; tout électeur inscrit a le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen indûment omis ou indûment inscrit. Les délais pour la révision des listes électorales de l'année 1873 ont commencé à courir le 16 janvier, et finiront le mardi 4 février prochain. Ce dernier jour-là, les réclamations pour l'inscription ou la radiation seront reçues dans les mairies jusqu'à minuit.

On sait que six conseillers municipaux de Nantes ayant donné successivement leur démission après la révocation du maire, M. Leloup, et deux vacances s'étant produites également, il fallait, aux termes de la loi du 4 avril 1871, recourir à de nouvelles élections pour compléter l'assemblée municipale avant que le gouvernement pût désigner un maire pris dans son sein.

Un premier arrêté du préfet avait fixé ces élections au 2 février prochain; mais, depuis la date de cet arrêté, un neuvième conseiller, M. Francheteau, a donné sa démission. Le préfet vient de prendre un nouvel arrêté qui rapporte le premier et ajourne à une époque indéfinie les élections complémentaires.

On ne peut espérer pour les cartes postales une réussite plus complète.

Le transport des lettres n'a pas diminué, et il résulte de renseignements donnés par l'administration des postes que, du 15 au 24 janvier, celle-ci a délivré :

2,934,600 cartes à 10 centimes.  
4,481,400 cartes à 15 —

En tout: 7,412,700 cartes.

Toutes ces cartes n'ont pas été mises en circulation, cela est certain; cependant on doit constater ce premier résultat.

La plupart des bureaux ont demandé des réassortiments.

Dans quelques jours, l'administration a mettre en vente des cartes chamois à 45 centimes et des cartes blanches à 10 centimes.

Le carton des deux nouveaux types sera plus résistant.

L'industrie privée a reçu une commande de 4 millions de cartes.

Notons en terminant que la circulation des cartes postales s'est élevée, en 1872, en Angleterre, au chiffre de 75 millions, à 1/2 penny la carte, ce qui représente un rapport de 3,800,000 francs pour les caisses de l'Etat.

La semaine dernière, un cultivateur de C..., Maine-et-Loire, vendait au boucher de sa commune une vache grasse, en bon état, mais douée en outre du plus mauvais naturel qu'un animal de son espèce eût jamais.

Après force débats, le prix est définitivement arrêté par une dernière et forte poignée de main.

Toutefois, le vendeur n'ayant jamais pu comprendre le mauvais caractère de cette vache enragée, réclama et obtint, en sus du prix de vente, le cœur de l'animal, se réjouissant, disait-il, de le manger et de voir comment était fait le cœur d'une si hargneuse bête.

La vache tuée, arrive à la boutique du boucher une bonne pratique, demandant à acheter, coûte que coûte, un cœur de bœuf, vache ou veau. C'était pour un pari fait à la minute.

Il n'en restait qu'un, et l'on sait qu'il était promis.

Comment faire?

La pratique insiste et en vient même aux menaces de changer le boucher qui n'y peut mais.

Ce dernier compte en vain son affaire; l'unique cœur est promis au vendeur.

— Bast! reprend la pratique, il me le faut, vous direz, si vous voulez, que la vache n'avait point de cœur.

Le boucher cède. Cinq minutes après, notre bonhomme arrive, et demande ce qui lui est dû.

« — Hélas! dit le boucher aux abois, avez-vous vu jamais chose pareille. Quand j'ai ouvert la poitrine de votre vache, j'ai été tout étonné de n'y point trouver de cœur. »

— Ah! parbleu, ça ne m'étonne point, moi, s'écria le malin villageois, j'avais toujours dit à ma femme que cette mauvaise bête-là n'avait point de cœur; elle ne valait pas le diable!!

Et, sans plus rien ajouter, il s'en va conter le cas à sa moitié, qui n'en revient ni peu ni prou.

Le boucher se frotte encore les mains, ce dit-on.

(Journal de Maine-et-Loire.)

## Dernières Nouvelles.

Beaucoup de curieux venus hier pour assister à la discussion des marchés de Lyon ont pu craindre un moment avoir perdu leur peine.

En effet, le bruit avait couru qu'une indisposition empêcherait M. Challemel-Lacour de prendre la parole, et comme il est l'orateur sur lequel la gauche compte le plus, la discussion aurait été remise.

Vers deux heures et demie, M. Challemel-Lacour a fait son entrée dans la salle des Pas-Perdus.

La gauche accuse la droite d'indécatesse pour avoir distribué les rapports de l'enquête au dernier moment. Nous pouvons répondre à cela que la gauche a accepté la lutte, et que M. d'Audiffret-Pasquier était tout disposé à consentir à une remise.

M. Ducarre, un des représentants vaincus de la gauche, n'est plus en faveur parmi les siens.

Il est honni parce qu'il reconnaît la vérité et stigmatise certains des actes de ses anciens collègues.

Il aurait l'intention d'établir dans la discussion la responsabilité personnelle des membres du gouvernement de la défense nationale pour les insanités qu'ils ont commises.

M. Pascal Duprat doit adresser, dit-on, une question au gouvernement sur l'affaire de Gramont et sur les fameuses dépêches que l'ancien ministre affirme avoir gardées par devers lui.

Au fond, la gauche n'est pas satisfaite de l'adoption de la proposition Savary.

Elle se prépare à la lutte et pense déjà à organiser les collèges électoraux et à assurer l'unité d'action.

Si ce groupe parlementaire a admis pour la forme la nécessité d'une réforme électorale, c'est parce qu'il a vu qu'elle était inévitable, et il fait de nécessité vertu.

Ce qu'il désirerait surtout, c'est le scrutin de liste restreint à 5 ou 6 candidats.

Il comptait sur un retour à la République des dernières municipalités bonapartistes, et constate avec désappointement qu'elles font une version dans le sens monarchique.

La gauche compte sur plus de succès dans les élections partielles que générales.

Plusieurs commissions se sont réunies hier :

1<sup>o</sup> La commission des allumettes chimiques, à midi.

Elle s'est occupée des réclamations des gros fabricants, de l'exportation des allumettes, etc.

M. Flottard est chargé de composer un questionnaire qui sera soumis au ministre des finances.

On déplore la légèreté avec laquelle cette question, si importante à plusieurs points de vue, a été traitée jusqu'ici.

2<sup>o</sup> Commission relative à l'instruction primaire à neuf heures.

3<sup>o</sup> Commission relative aux membres des corps électifs ou des administrations municipales qui se refusent à remplir certaines obligations légales, à midi et demi.

MM. Paris, Delille et Taillefer ne pensent pas qu'il y ait lieu de faire une loi générale. M. Cocheret était d'avis contraire.

La commission a décidé la nomination d'une sous-commission chargée de préparer un projet nouveau. MM. Paris, Baragnon et Dagueneau sont nommés membres de cette sous-commission.

On a distribué hier le rapport de M. de Rességuier, au nom de la commission d'enquête, sur les actes du gouvernement de la défense nationale.

Ce rapport a trait aux faits qui se sont passés dans les départements du Sud-Ouest, et spécialement à Toulouse jusqu'à l'arrivée de M. de Kératry dans cette ville. Il a 32 pages de texte et 43 de pièces justificatives.

On a distribué encore :

1<sup>o</sup> Un projet constitutionnel du marquis d'Andelarre;

2<sup>o</sup> Le rapport du général Chareton au nom de la commission de l'armée sur le projet de loi classant dans la première série des places de guerre la nouvelle enceinte (nord) de la place de Dunkerque;

3<sup>o</sup> Un autre rapport du général Chareton, au nom de la commission de la réorganisation de l'armée, sur la proposition de loi de M. René Brice ayant pour objet de modifier le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 55 de la loi sur le recrutement de l'armée;

4<sup>o</sup> La proposition de loi de MM. Delacour, Bocher et autres députés sur les haras et les remotes.

Pour les articles non signés: P. JACQUET.

## LES FAUCHEURS DE LA MORT,

Par M. DE LAMOTHE.

### CHAPITRE XXVIII.

LES REPRESENTANTS D'ABRAHAM.

(Suite.)

— Cependant, reprit l'abbé, cette précaution est utile.

— Elle est indispensable; mais au lieu d'en envoyer d'autres, j'irai moi-même. Si quelqu'un doit mourir, mieux vaut que ce soit le dernier des Kirposky.

Et il appela un lieutenant de Faucheurs. C'était un homme de quarante ans, bronzé par les combats et taillé en hercule.

— Que désirez-vous, commandant? fit le Polonais.

César pâlit à ce mot; jusqu'à cette heure,

Chusco seul avait porté le titre de commandant.

— Tu vas, dit-il, me remplacer un moment, peut-être pour toujours; fais charger les armes, réunis tous nos hommes sur la lisière du bois, et attendez.

— Combien de temps, commandant?

— Cela dépendra. Je vais, avec cinq ou six des nôtres, traverser la clairière et escalader la chaussée; si le chemin est libre, je vous ferai signe et vous viendrez, pendant qu'avec mes camarades j'arracherai les rails; si le chemin est occupé, je reviendrai au contraire vers vous; comprends-tu?

— Je comprends, commandant; mais dans le cas où vous seriez attaqués?

Vous ne nous porterez pas plus secours qu'à Chusco et vous continuerez votre route; je vous l'ordonne.

— C'est bien, commandant; mais avertissez les Faucheurs, car je vous déclare qu'ils refuseront de m'obéir.

— Ils ont bien obéi à Chusco, que je remplace.

— Et c'est bien ce dont nous nous repen-

tons, dit le lieutenant, en frappant le sol de la crosse de sa carabine; si nous ne l'eussions pas abandonné, il ne serait peut-être pas mort, ou nous le serions tous.

— Il n'est pas un Polonais, répondit sévèrement César, celui qui préfère un homme à sa patrie.

Le lieutenant ne répondit pas et baissa la tête.

— Réunis tes hommes! ordonna César.

Et pendant que le lieutenant se conformait à ses ordres:

— Mon père, dit-il à l'abbé Rascomsky, recevez ma confession et accordez-moi le pardon de mes fautes.

Quand il se releva, les Faucheurs étaient déjà réunis sur les bords de la forêt; il s'approcha d'eux, et après en avoir choisi cinq pour l'accompagner, il répéta à leurs compagnons les instructions qu'il avait déjà données au lieutenant.

Aucun des Faucheurs n'osa réclamer; seulement l'un d'eux, sortant des rangs, s'approcha de son chef et lui dit à demi-voix:

— Commandant, prenez garde, tout-à-l'heure il m'a semblé apercevoir, entre les arbres, une pointe de lance qui brillait au soleil; il y a des Cosaques dans la forêt, et...

— Silence! interrompit César, en mettant le doigt sur sa bouche. Il est trop tard pour s'en assurer, et l'important est qu'ils nous laissent le temps de passer.

Puis, se retournant vers l'abbé Rascomsky, pendant que le soldat rentrait dans les rangs:

— Adieu, père, lui dit-il; si je ne reviens pas, soyez le protecteur d'Étienne et de Thadéa.

— Dieu n'abandonne ni la veuve ni l'orphelin, répondit le prêtre.

Et il donna sa bénédiction à ceux qui allaient partir.

— Les armes sont-elles prêtes? demanda César.

— Oui, commandant.

— Alors, en avant! dit-il.

La petite troupe s'éloigna en courant.

(La suite au prochain numéro.)

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 3 Février 1873,

1<sup>o</sup> **Le Presbytère**, drame nouveau en 3 actes, de M<sup>me</sup> Louise FIGUIER.  
2<sup>o</sup> **Les Doigts de Fée**, pièce en 5 actes, du Théâtre-Français, par MM. SCRIBE et LÉCOUVÉ.

Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 h. 1/2.  
A 9 h. 1/4, les Doigts de Fée.

**MUSIQUE**

UN NOUVEAU JOURNAL DE MUSIQUE.

Nous signalons aux amateurs de musique, pianistes et chanteurs, une très-heureuse création due à MM. Enoch père et fils, les excellents éditeurs de la collection Litolf, boulevard Saint-Martin, n° 23, à Paris. On sait quelle grande économie la collection Litolf a fait réaliser sur le prix de la musique, jusqu'alors très-élevé, et il n'est personne qui ne possède quelques-uns des spécimens aussi correctement gravés qu'imprimés à bon marché des œuvres des grands maîtres. MM. Enoch ont voulu appliquer ce système à la musique moderne. Sachant combien il est difficile aux amateurs de se procurer de bons morceaux qu'il faut chercher à grand prix au milieu de tant de productions médiocres, ils ont réuni dans deux recueils paraissant tous les mois des morceaux de piano et de chant dus aux meilleurs compositeurs contemporains de tous les pays.

Ce mode de publication remplace avec avantage l'ancien « abonnement », les personnes qui y souscriront recevant chaque mois un choix de morceaux dont elles seront propriétaires, à des conditions plus minimes que celles de l'ancien mode.

Les deux recueils portent le titre de *Monde musical*. L'édition A contient les morceaux pour piano seul; l'édition B, les morceaux pour piano et chant. Le prix de chaque édition est de 3 fr. pour trois mois, 6 fr. pour six mois, 10 fr. pour l'année. Les deux éditions réunies coûtent 18 fr. par an.

Voici le sommaire des deux numéros parus le 1<sup>er</sup> janvier:

**ÉDITION A.**

DUPRATO. *Salterello.*  
R. DE VILBAC. *Pompadour. Gavotte.*  
GIBSONE. *Les Bavardes.*  
THOMÉ. *Caprice.*  
MACFARREN. *Canzonetta.*  
RONGÉ. *L'Étoile.*

**ÉDITION B.**

ABT. *Songe d'amour.*  
RONGÉ. *Do, do, l'enfant do.*  
FRANCK. *Roses et papillons.*  
METZDORFF. *Solitude.*  
CHESNEAU. *Le Bois joli.*  
SMART. *L'Adieu du marin.*

Les directeurs du *Monde musical* se sont en outre assuré la collaboration de MM. Ardit, Blumenhal, Brisson, Delibes, Dupont, Guiraud, Gevaert, Jungmann, Kücken, Lavignac, Lenepveu, Masset, Philippot, Reyer, Silas, Wekerlin, etc., dont les œuvres seront publiées successivement.

Le *Monde musical* donne de 150 à 180 morceaux par an, pour 18 fr., ce qui met le prix du morceau à 10 centimes.

On peut s'abonner dans nos bureaux, ou chez les marchands de musique et libraires, ou directement chez MM. Enoch père et fils, boulevard Saint-Martin, 23, et rue Meslay, 30, à Paris.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre. La première livraison a paru le 1<sup>er</sup> janvier.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur,

donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

**C'est inouï! C'est incroyable!!  
C'est fabuleux!!!**

Voulez-vous vous en assurer? Rien n'est plus facile. Tenez, voyez comment il faut vous y prendre:

Demandez au facteur pour 4 fr. 25 c. de timbres-poste; mettez ces timbres dans une enveloppe, avec votre adresse, et envoyez le tout à M<sup>me</sup> Marie Condat, directrice de la *Photographie pour tous*, rue Malbec, 94, à Bordeaux.

Par retour du courrier, vous recevrez une collection de 406 PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS des principales célébrités du jour.

Inutile de dire que, dans cette collection, se trouvent Thiers et Gambetta, un grand nombre de députés, d'écrivains illustres, de membres du clergé, etc., etc.

Cette collection est, sans contredit, le *nectar plus ultra* DE TOUT CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'À PRÉSENT.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalsicière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,

faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revalsicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalsicière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsicière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	812 50	7 50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372 50	1 25	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640 »	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420 »	»	»
5 % Emprunt 1872.	87 70	»	»	Crédit Mobilier.	432 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	478 75	1 25	»
Emprunt 1873.	89 75	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	955 »	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210 »	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	385 »	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390 »	»	»	Est, jouissance nov.	518 75	»	1 25	Orléans.	271 75	»	»
— 1865, 4 %	447 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860 »	»	5 »	Paris-Lyon-Méditerranée.	268 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	580 »	»	1 25	Est.	270 »	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	244 »	»	»	Nord, jouissance juillet.	985 »	»	1 25	Nord.	283 »	»	»
libéré.	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	850 »	»	»	Ouest.	268 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4400 »	5 »	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	518 75	»	1 25	Midi.	269 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	632 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	250 »	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490 »	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	720 »	»	»	Vendée.	242 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	485 »	»	»	Société Immobilière, j. janv.	82 50	9 50	»				

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 27 janvier courant, le sieur Pierre Martineau, marchand, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelle, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Jules Brière a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier, syndic de la faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON, (52)

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain-sur-Allouanes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA PROPRIÉTÉ DU VAU-GILBERT**

Située commune de La Breille,

Comprenant une maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, servitudes, terres labourables, prés, pâtures, bois-taillis, belles sapinières et landes; le tout en un seul tenant, contenant 51 hectares, proche l'étang du Bellay, avec avenue sur la route de La Breille à Vernouil.

Très-belle propriété de chasse. Grandes facilités pour le paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain. (46)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 16 février 1873, à midi,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rues de la Visitation et des Capucins,

Dépendant de successions Jean Gastineau-Loiseau, occupée en partie par Rabouin, aubergiste.

Revenu annuel: 480 francs. Mise à prix: 2,500 francs, (43)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 2 février 1873, à midi,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Basse Ile et rue Pharouël, près la Gare,

Dépendant des successions Bateau-Julienne.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CLOUARD. (28)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 9 février 1873, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER,

**D'UNE RENTE PERPÉTUELLE**

de 200 francs,

Dépendant de la faillite de la maison de banque V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et fils, de Saumur.

Mise à prix, en sus des charges: 2,000 francs.

S'adresser à MM. les syndics de la faillite ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE**

MOBILIÈRE

Au bourg de Saint-Martin-de-la-Place.

Le dimanche 2 février 1873, à midi,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, au domicile de feu M. Clément Rochereau-Chaslot, à la vente du mobilier dépendant de la communauté de biens d'entre ledit sieur Rochereau et la dame sa veuve, à la requête de cette dernière.

**On vendra:** Batterie de cuisine, lits complets, tables, chaises, armoires, buffet, linge de ménage, draps de lit, fûts vides, deux charrettes, un tombereau, un cheval, fourrages, instruments aratoires.

Au comptant et 5 0/0 en sus.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès,

Le dimanche 2 février 1873, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve Etienne Gabillé, propriétaire, demeurant commune de Villebernier, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Lits, plusieurs couvertures en plume d'oie, couvertures, rideaux, draps, linge, quantité d'effets, armoires, buffets, bassets, huches, tables, chaises, pendules, fourrage, cuve, fûts vides, bois, outils, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Sise rue de la Cocasserie.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

**HOTEL D'ANJOU**

M. PETIT recommande à sa nombreuse clientèle ses **pâtés de foies gras et gibiers aux truffes du Périgord.** (631)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

**AUX ASTHMATIQUES**

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — Brochure explicative: 40 centimes.

**Hydropisie, Rétenions d'Urine, Gravelle,**  
Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix: 15 francs. (51)

**BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ**

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUTS GENRES ET POUR TOUTS PAYS

Not pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50  
MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco. .... 1 50  
MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6<sup>e</sup> édition, tirée à 20.000 exemplaires) franco. .... 3 »  
PETITE MÉTHODE POUR ECOLES (2<sup>e</sup> édition, 10 exemplaires). franco. 1 »

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres-poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, Henri ANIÈRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, Paul DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Étranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.